











**EPREUVE:** Mémorial Michel Ledent

VISA ASAF N°: LG 02

**DATE:** 04/05 Juin 2022

ORGANISATEUR: Auto Sport Rally Team ASBL

**N° D'ENTREPRISE :** BE 0676.574.208

# ADRESSE SECRETARIAT - DIRECTION DE COURSE

Terrain de football du GD Poulseur - Rue de l'Ourthe - 4171 Poulseur

50°30'31.4"N - 5°34'31.6"E

#### **REMARQUES:**

R.T.G. = Règlement Technique Général R.S.G. = Règlement Sportif Général. R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

# REGLEMENT PARTICULIER

# **!!! AVERTISSEMENT !!!**

Depuis le 1er janvier 2021, dans <u>TOUTES LES DIVISIONS CHRONOMETREES</u> (sauf AC/KC et slalom) de toutes les épreuves où la vitesse est l'élément de classement prépondérant, certains équipements sont imposés aux concurrents et aux véhicules.

Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 23 décembre 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements securite 2021.pdf

#### Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier.

Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les autorités civiles.

Les dispositions y relatives, reprises dans les règlements particuliers d'épreuves, seront libellées en MAUVE.

Voir le dernier protocole établi, sur le site www.asaf.be

### **PREAMBULE**

#### Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division "HISTO-DEMO" des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR) a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, la Division "HISTO-DEMO" n'est pas une compétition.

#### Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

# Co-équipier

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO-DEMO" ne peut être mineur (il doit avoir atteint l'âge de 18 ans).

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

#### Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

## **IMPORTANT**

A partir de 2022, un vêtement d'une pièce fermé au cou, poignets et chevilles sera obligatoire en Division Histo Démo, pour les personnes composant l'équipage en RA, RS, HRF et pour les pilotes (pas les passagers) en MH/SpH, HRS.

Ce vêtement sera aussi ininflammable que possible (tissus ou matières synthétiques prohibés).

#### Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels "Avertissements" (carton Jaune et carton rouge) seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des "Reconnaissances", pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes "Show", pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

De plus, le collège des commissaires sportifs présent à l'épreuve pourra, à l'encontre des participants de ces catégories, prendre des sanctions directes, immédiates et sans appel en cas d'attitude ou d'agissement jugés comme dangereux pour les spectateurs et/ou le personnel en place (exemples : "donuts", "drift", "toupies", "freins à main" ou vitesse excessive durant le retour ou en liaison).

Ces sanctions pourront être

- l'avertissement ;
- l'exclusion du meeting ;

Remarque : si l'infraction est commise en fin d'épreuve alors que le pilote a terminé sa prestation, une amende de 125 euros sera alors automatiquement appliquée par le Collège des Commissaire Sportif.

Si cette amende ne lui a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence jusqu'à l'apurement de sa dette. (Voir Art 1.6.5 du R.S.G.)

Rappel: Si d'autres équipements de sécurité (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

# 1. TIMING

#### **AVANT L'EPREUVE**

A A A	Mardi 19 Avril 2022 Mardi 27 Mai 2022 Mardi 31 Mai 2022	12h00 12h00 20h00 21h00	Début des engagements (Art. 3.3.9 du RSG) Clôture des engagements à droits simple Clôture des engagements à droits majorés Attribution des numéros Publication de la liste des engagés  PENDANT L'EPREUVE
			PENDANT LEFREUVE
>	Samedi 04 Juin 2022	09h30 10h00 10h00 10h30 15h00 18h00 18h00 18h00	Ouverture du secrétariat Distribution du road-book sur convocation* Début des reconnaissances Ouverture du contrôle technique sur convocation* Fin de la distribution des road-book et documents Fermeture du secrétariat Clôture du contrôle technique. Fin des reconnaissances
>	Dimanche 05 Juin 2022	06h00 06h30 06h30 07h00 07h00 07h30 08h16 08h31 11h20 14h09 16h58 17h52	Début des reconnaissances Réouverture du secrétariat Réouverture des V.T. complémentaires Fermeture définitive des V.T. complémentaires Fin absolue des reconnaissances Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet de l'organisateur/épreuve. Ouverture du parc fermé de départ Départ de la première voiture pour la boucle 1 Départ de la première voiture pour la boucle 2 Départ de la première voiture pour la boucle 3 Départ de la première voiture pour la boucle 4 Arrivée théorique de la première voiture
		60' 30' 30'	maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les Divisions 4,3,2,1 et PH's : affichage des résultats officieux après l'affichage des résultats finaux : affichage des résultats OFFICIALISES après l'heure de l'officialisation du classement final : publication des résultats 4,3,2,1

# 2. ORGANISATION

et PH's, par affichage et édition via les réseaux sociaux.

# Art.1. Organisation

Les 04 & 05 Juin 2022, une épreuve dénommée Mémorial Michel Ledent, comptant pour pour le championnat de la CSAP Liège, le championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Challenge des Bourlingueurs sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

L'épreuve n'est PAS OPEN (ENPEA)

#### **DIRECTION DE COURSE & GESTION DE l'EPREUVE**

Directeur de course : BRASSEUR Joël Lic.ASAF: Lg450 Directeur de course adjoint : Lic.ASAF: Lg586 MAGALHAES Emile WILLEMS Davis Lic.ASAF : Lg584 Directeur de course adjoint : Directeur de sécurité: NAIGNOT Noël Lic.ASAF: Lg587 Directeur de sécurité adjoint : **DEMAIN Marc** Lic.ASAF: Lg404 Secrétaire du meeting : BINET Jean-Marie Lic.ASAF: Lg589 Secrétaire du meeting : Lic.ASAF : Lg590 **BELLEM Audrey** Lic.ASAF : Lg585 Lic.ASAF : Lg460 Relation avec les concurrents : BINET Jonathan Référent COVID de l'organisation : BRASSEUR Joël

**Service médical :** Belgian Help & Rescue Team

Ambulances: Croix-Rouge de Belgique Nombre : 2

Responsable du Parc Fermé : Steward4you

Responsable de l'ES :MODAVE LouisLic.ASAF : Lg653Responsable équipe de sécurité :GOBEAUX FrédéricLic.ASAF : 22206

#### **OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE**

Collège des commissaires sportifs :

Président de collège :JAUQUET SteveLic.ASAF : Ht301Membre :SEVRIN LambertLic.ASAF : Lg419

Collège des commissaires techniques :

Président de collège : SAINT-REMY Guy Lic.ASAF: Lg406 Secrétaire : PEREIRA Magali Lic.ASAF: Lg432 Membre: SCHULJENKO Nicole Lic.ASAF: Lg409 Membre: MOMBALLIN Didier Lic.ASAF: Lg431 Membre: Lic.ASAF: Lg439 **NEZER Patrick HENAUT Thierry** Membre: Lic.ASAF : Lg444 Stagiaire: RENARD Mathilde Lic.ASAF: Lg445

 Inspecteur Sécurité / Homologateur :
 LEJEUNE Guy
 Lic.ASAF : Lx728

 Observateur :
 N/A
 Lic.ASAF : N/A

# **PERMANENCES**

Avant et après le meeting

<b>BINET Jean-Marie</b> Lu-Ve / 8h à 20h Sa-Di / 10h à 20h		<b>≈</b> <b>≈</b> □	087 84 08 48 0494 39 13 75 <u>binet.jean-marie@asrt.be</u>
<b>BRASSEUR Joël</b> Lu-Ve / 18h à 22h Sa-Di / 10h à 20h	Cité Aulichamp 1 4460 Grâce-Hollogne	<b>2</b>	0477 59 87 80 brasseur.joel@asrt.be
Pendant le meeting			
BINET Jean-Marie	Centre du rallye	<b>*</b>	087 84 08 48
Samedi / 10h à 18h	Rue de l'Ourthe	<b>~</b>	0494 39 13 75
Dimanche / 5h à 20h	4171 Poulseur		<u>binet.jean-marie@asrt.be</u>
Tableau d'affichage			

Terrain de football du GD Poulseur – Rue de l'Ourthe – 4171 Poulseur  $50^{\circ}30'31.4"N - 5^{\circ}34'31.6"E$ 

### 3. MODALITES GENERALES

# Art.2. Eligibilité

Le Mémorial Michel Ledent entre en ligne de compte pour le championnat de la CSAP Liège, le championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Challenge des Bourlingueurs.

#### Art.3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR);
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo\*(Voir Art. 26.11.6, du RPR);

## Art.4. Description du parcours

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale « show » d'une longueur de 17.430 m (dont 0% de terre), et sur 15.800m de liaison, à parcourir 4, fois, soit au total 132.920m, dont 69.720m d'ES comprenant 0% de chemins non revêtus en dur.

Les Divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions. La Division Histo-Démo prendra le départ après les concurrents des autres Divisions.

#### Art.5. Engagement

#### Art.5.1. Procédure

Le bulletin d'engagement lisiblement complété à l'encre NOIR ou BLEU, en caractères d'imprimerie, accompagné de la fiche des "Vérifications" adéquate, du document « Copies des licences » de l'équipage, ainsi que des demandes éventuelles de TP devra parvenir :

• Par voie postale:

BINET Jean-Marie BP 10004 Rue Jules Bary 6B 6690 Vielsalm

Par e-mail :

A l'adresse : engagements@asrt.be

Par engagement en ligne :

Via le portail concurrent

Au plus tôt le 19 Avril 2022 et au plus tard, le 27 Mai 2022 à 12H00, période durant laquelle le "droit simple" sera d'application ;

ET

Au plus tard le 31 Mai 2022 avant 12H00\*\*, ce qui entraînera une majoration automatique du droit (+ 20%);

- N.B.1: Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré ;
- N.B.2 : Les engagements qui ne seraient pas complété conformément au présent règlement (Pour rappel : Lisiblement complété à l'encre NOIR ou BLEU, en caractères d'imprimerie) seront considérés comme NUL et ne seront donc pas traités.
- N.B.3 : Les engagements « papier » qui arriveraient à une adresse autre que celle indiquée, seront considérés comme NUL et ne seront donc pas traités.

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant ces mêmes dates\*\*\* et moments**. N°: BE31 0018 1586 4955 Intitulé: Auto Sport Rally Team asbl avec comme communication: « Mémorial Michel Ledent – Equipage XY » ou XY correspond aux noms des 2 membres d'équipage.

#### ATTENTION AUX DELAIS BANCAIRES

RAPPEL: Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

\*\*\*Passé ces délais, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription

#### Art.5.2. Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont <u>impérativement tenus</u> de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/RACB/Nat.), en cours de validité (càd année 2022). **Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité!** 

#### Art.5.3. Licences – Titres de participation 1-Jour (TP)

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS (!) et être en cours de validité.

(!) : La licence "R" émise par la VAS n'est pas acceptable pour des épreuves de ce type. Dès lors, un TP-L, sera nécessaire pour remplacer cette licence.

Tous les concurrents ne disposant pas d'une licence donnant droit à leur participation (ASAF/VAS suffisante et en cours de validité) pourront solliciter un TP.

Les Informations concernant le demandeur, l'agrément du Médecin généraliste traitant et, pour les 45 ans et plus, l'agrément du Médecin Cardiologue (les formalités médicales ne sont pas exigées pour le TP L) seront fournis à l'organisateur.

Les **formulaires de demande** de TP portant le **numéro 1** (pour les pilotes RACB) et/ou **2** (pour tous les autres concurrents belges), joints au présent règlement, dûment complétés, seront annexés à la demande d'engagement et renvoyés en même temps que celuici, à l'organisateur, accompagné des documents repris ci-dessous :

- Mention de l'expérience et justificatifs si la demande concerne un niveau A3
- Copie du permis de conduire s'il s'agit d'une demande de TP A4

Tous ces documents devront impérativement être rentrés en même temps que l'engagement.

Le montant (50€/15€) correspondant au prix du type sollicité (TPA4-A3-B/TPL) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

#### **ATTENTION:**

- Une fois la demande de TP introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve (Voir art. 2.3 du RSG).
- Si un concurrent s'est inscrit avec un "TP", il doit participer à l'épreuve avec ce même "TP" (aucune licence annuelle ne sera acceptée, en remplacement, pour l'épreuve concernée) à défaut de quoi, le concurrent perdra, de plus, le montant de son engagement.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

#### Art.5.4. Nombres maximaux d'engagés

### Art.5.4.a. Divisions Obligatoires

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes 24 (20%) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

#### Art.5.4.b. Divisions Facultatives

Le nombre de participants est limité à 20, en ce qui concerne la Division "Histo-Démo" (Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **4** (20%) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **20** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT : Voir Art. 5.1 et 5.2 du RPR).

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140

#### Remarque importante

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants** acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.

#### Art.5.5. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire et ce, pour un seul équipage.
- Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles!
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

Le droit d'engagement pour les
 Le droit d'engagement pour la
 Le droit d'engagement pour les
 Le droit d'engagement pour les
 Le droit d'engagement pour les
 Le droit d'engagement pour la
 Div.4 s'élève à 230€;
 S'élève à 185€;
 Div.Prov'Historic (PH Classic et S/R)
 S'élève à 130€;
 S'élève à 130€;

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, (y compris pour les divisions "Prov'historic" et "Histo-Démo"\*)- Voir art. 5 du RTG).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit et celui, éventuel, du ou des TP sollicités.

#### Art.5.6. Remboursements

#### Art.5.6.a. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- Ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait automatiquement remboursé de 80% des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

#### Art.5.6.b. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.

Attention : l'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.

- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

# Art.5.6.c. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier\*\*) DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

### A cette seule condition, il se verrait :

- Remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- Remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

<sup>\*\*</sup> En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

#### Art.5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution des numéros aura lieu le 31/05/2022 à 20h00.

L'affichage de la liste des numéros se fera le 31/05/2022 à 21h00 via les canaux de communication habituels (voir ci-dessous) :

- Via le site du club : https://asrt.be/
- Via la page Facebook du club: Auto Sport Rally Team (ASRT)

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribuées de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **301**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans **l'ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à leur Division.

#### Art.6. Assistances - Ravitaillements

Situation du parc d'assistance : Rue de la Passerelle - 4171 Poulseur

Situation de la zone d'assistance avant l'ES: Entre la Sortie Parc Fermé et le CH IN de l'ES se trouveront 2 zones. La première, 250 mètres avant la Station-service TOTAL sur la N633 (Rue de Poulseur) à gauche de la chaussée. Si la place venait à manquer sur celle-ci une seconde zone sera prévue 50 mètres après la station sur la gauche de la chaussée.

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25 €.

Il est important de noter que les barbecues dans la zone d'assistance seront totalement interdits par arrêté de police. Nous vous demandons de manipuler toute flamme nue (Poste à souder, ...) ou source de chaleur avec toutes les précautions d'usage pour éviter tout éventuel incident.

Situation exacte de la station d'essence :

Station-Service TOTAL – Rue de Poulseur – 4170 Comblain-Au-Pont (50°29'27.7"N 5°35'05.8"E)

Sur l'itinéraire de Liaison entre le PF et l'ES ainsi qu'entre l'ES et le PF (Passage dans les 2 sens).

#### Art.7. Reconnaissances

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le 04/06/2022, entre 10h00 et 18h00 et le 05/06/2022 entre 06h00 et 07h00. Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT.

Nous vous rappelons que les reconnaissances ne sont pas une course! Celles-ci doivent se faire dans le strict respect du code de la route, et dans le respect des riverains et autres usagers de la route.

#### Art.8. Parc Fermé

Le parc fermé sera situé au centre du rallye c.-à-d. : Terrain de football du GD Poulseur – Rue de l'Ourthe – 4171 Poulseur - 50°30'31.4"N 5°34'31.6"E. – Il sera accessible le 05/06/2022 à partir de 08h16.

### Art.9. Vérifications Administratives

Il est impératif que les engagements rentrés soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et co-pilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

#### RAPPEL:

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite doit avoir atteint l'âge de **18 ans** dans toutes les divisions, sans exceptions.

Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier.

D'autre part, aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par e-mail (adresse e-mail : <a href="mailto:engagements@asrt.be">engagements@asrt.be</a>), AVANT le vendredi précédant immédiatement l'épreuve (avant-veille), à 12h00. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve).

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

L'organisation des Vérifications Administrative et celle de la distribution des Road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportif procèderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité, certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaissances comprises), l'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité, certificats divers).

#### **AVERTISSEMENTS IMPORTANTS**

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP" ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.

Ces licences et "TP" étant STRICTEMENT réservés aux <u>porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge</u>, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) <u>responsables du refus d'un candidat-participant</u> qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

#### **RAPPEL:**

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO –DEMO" doit avoir atteint l'âge de **18 ans**.

Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier.

D'autre part, aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

#### Art.10. Vérifications Techniques (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)

**N.B.** : Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage au secrétariat de l'épreuve.

<u>Les VT préliminaires générales</u>, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le 04/06/2022 à partir de 10h30, suivant un timing que l'organisateur aura établi.

Emplacement : Au centre du rallye c.-à-d. : Terrain de football du GD Poulseur

Rue de l'Ourthe – 4171 Poulseur - 50°30'31.4"N 5°34'31.6"E

Les vérifications techniques complémentaires auront lieu le 05/06/2022 entre 06h30 et 07h00.

Emplacement : Au centre du rallye c.-à-d. : Terrain de football du GD Poulseur

Rue de l'Ourthe - 4171 Poulseur - 50°30'31.4"N 5°34'31.6"E

Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

**N.B.**: Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique, via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place (sauf lorsque le réseau ne le permet pas).

Rappel: Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné :

Au centre du rallye c.-à-d. : Terrain de football du GD Poulseur

Rue de l'Ourthe - 4171 Poulseur - 50°30'31.4"N 5°34'31.6"E

#### Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route :

Au centre du rallye c.-à-d. : Terrain de football du GD Poulseur

Rue de l'Ourthe – 4171 Poulseur - 50°30'31.4"N 5°34'31.6"E

Les participants de la Division Histo Démo prendront part aux VT après ceux des autres Divisions.

#### Art.11. Devoirs des concurrents en cas d'accident

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demiheure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

# Art.12. Obligatoire en cas d'accident

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il devra être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route :

Au centre du rallye c.-à-d. : Terrain de football du GD Poulseur Rue de l'Ourthe – 4171 Poulseur - 50°30'31.4"N 5°34'31.6"E

# Art.13. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- Après officialisation et selon le timing repris au point I du présent règlement, une cérémonie pourra rassembler les participants et le public, selon les protocoles sanitaires éventuels en vigueur à ce moment.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront au centre du rallye le 05/06/2022 à ????? heures
- Des prix et trophées seront distribués successivement, comme suit :
  - Autres récompenses éventuelles
  - Le Premier de la Division PH S/R (pilote et copilote)
  - o Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18 et 19)
  - o 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues)
  - 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
  - 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
  - o Les 3 premiers de chaque classe de la Div. 1, 2, 3, 4 (pilote et co-pilote)
  - o Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
  - Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
  - Les premières Dames (dans les classements de toutes les Divisions)

#### Art.14. Divers

Inconnu à l'heure actuelle. Variera en fonction des décisions des autorités compétentes.

#### Art.14. Litiges

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

# **APPROBATION**

Secrétariat de l'ASAF			
Nom, Prénom	N° Licence	Date	
Signature :			

CSAP Liège		
Nom, Prénom	N° Licence	Date
CHARLIER, Thierry	Lg413	03/04/2022
Signature :		

ASAF		
Nom, Prénom	N° Licence	Date
PUISSANT, Jean-Claude	NA957	29/03/2022
Signature :		
Puissant J-Cl		

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :  Nom, Prénom N° Licence Date											
LEJEUNE, Guy	Lx728	14/02/2022									
Signature : Sig	natūre: oly										

N°

# Club organisateur: LG02 – Auto Sport Rally Team asbl Epreuve: RS ASRT – Mémorial Michel Ledent Date: 04 & 05 Juin 2022

Bulletin d'inscription à renvoyer du 19/04 au 31/05 par courrier à l'adresse : BINET Jean-Marie, BP10004, Rue Jules Barry 6B, 6690 Vielsalm OU par mail à l'adresse : <a href="mailto:engagements@asrt.be">engagements@asrt.be</a>

* MEN	NOIT	S RESI	ERVEES	A L'O	RGANI	SATIO	N														
	igeme çu le :		/	/			emen u le :		/	/	D	iv. :	Cla		Ordre oréception						
PILO	OTE	/CO	NDU	СТЕ	UR	( rem	olir eı	n cara	ctères	d'im	prime	rie, sv	p)								
Nom	:								Si p	seud	onym	ne :		Prér	nom :					Homme /	
			, ,	<u>/</u>			esse						"							N° :	
Né(e)		al :	,																	IN .	
Code			,,,,,,				alité		1:-4-			.4:	1			!!		4-4	4 - : - 4		
	☑□ <u>Accepte</u> □ <u>n'accepte pas</u> d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.  Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :																				
Si nou	ıs dev	ons v	ous co	ntacte	er:	N°.	Tél/	GSM	:					E-	-mail :						
			ASAI					VAS			N°	Licen	се	Ту	/pe			Ec	urie	)	
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	ΟV	VB	WV											
<b>☑</b>				<u> </u>					1,,,,,,			uio ov									
Nom		IE/	PAS	5 A G	EK	( rem	olir ei	n cara			onym		<b>p</b> )	Drór	nom :					Hammer /	F
INOIII	•								•		•			Fiel	10111 .					Homme /	
									/ «				<b>»</b>								
Né(e)			/	/			esse													N°:	
Code	•		ous co	ntacte	or ·		alité Tél/	: GSM						F.	-mail :						
011100	T 40 V	0110 1				1.4.	101,	VAS			NIO	Licon						E,	urie		
	ВТ	НТ	ASAI LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	IN.	Licen	ice	1)	ype			E	urie	<del>)</del>	
V																					
VEHI	ICUL	Æ:	Marq	ue:						Тур	oe:						Plaqu	ie N°			
Année	e de c	onstr	uction	:		N° d	le Ch	âssis :										Cylin	ndré	e :	cc
Comp	agnie	d'as	suranc	e :							]	Police	N°:								
DIVI	SION	(	CLASS	SE	Lic. A			1									/ 13 / 1	4 / 15	et PI	H S/R (*)	
					Lic. A		_					Classes: 1/2/4/5/8 et PH (*)									
				-	Lic. B					1.4		Classes : Toutes sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante  Classes : Histo-Démo (*)									
(*) vo	ir Pre	ecrin	tions S	Sporti												indrées	mavii	nales			
R.G.F																ırra êtr			Sa. 1		
	J'auto v <b>ie p</b> r La dé	rise l <b>ivée</b> clarat	'ASAl et aux ion su	F, les donn sdite	CSAP ées per est disp	et le e rsonne ponibl	club a elles d le sur	à traite de l'As dema	r les o SAF e nde et	donné et du c cons	es repr lub, d ultable	rises c lont j'a e sur l	i-des ai pris e site	sus, en s conna de l'A	n confor aissance ASAF :	rmité av e et aux www.as	vec la quelle saf.be	déclar s j'ad	r <b>atio</b> hère	on relative non avenu	
donnée été app	s sont o ortée. ons, en	exactes Nous a outre,	s. Nous autorison à nous	certifions l'AS	ns sur l' SAF à et	honneu fectuer	r que l toutes	e véhicu s les vér	ıle est o	conforn ons repr	ne à la d rises da	dernière ns ses I	régler Prescrij	nentatio ptions S	on de l'As Sportives,	SAF et qu , destinée:	ı'aucune sà en v	e modifi vérifier	icatio la co	ons que les p n non autori nformité. No ar un Officio	sée n'y a ous nous
Fait à						le .	/	·	/		(Fai	ire pré	céder	r les sig	gnature	s de la 1	mentic	on « L	u et	approuvé	»)
											I	□ r	our co	nduire l		le engagé				licence requonneur à ne	
				Signa	ature d	u pilo	te								Sig	nature d	łu cop	ilote			

	10
N	ľ

Epreuve : RS ASRT – Mémorial Michel Ledent

Date: 04&05 Juin 2022

# **VERIFICATIONS**

		Ken	seigne								intégralité en MAJUSCULES							
PILO	TE/C	ONE	UCT	EUR				_										
Nom :						<i>l «</i>			nyme :		Prénom :	Signature						
Prov.		ASAF VA								. "	N° Licence	Туре						
<b>V</b>	вт	HT	LG □	LX	NA	AN	LI	оv П	VB □	wv								
COPI					Ш	Ш		ш		ш								
Nom :						l "	•		nyme :		Prénom :	Signature						
Prov.	v. ASAF VAS N° Licence										Туре							
V	вт	HT	LG	LX	NA	AN	LI	0V <b></b>	VB	WV								
VOIT	URE											<u> </u>						
l	Marqı	ıe - T	уре		N° I	Plaque	)			N°	de châssis	Cyl. Div.	Cla.					
			ompag	nie d'	assur	ance :					Police r							
			ompag	inc a	ussui	unce i					i dilec i							
											/							
N° de p	ortià	ros /	Canat		SERVE	A LA	COMN	AISSI	ON TE		UE ET A L'ORGANISATEUR							
Pare-b				AV							Fixations des roues							
		eume	.e								Fonctionnement des freins  Anneaux de remorquage							
Eclaira		<b>.</b>																
Docum Réserv											collants ASAF							
Canalis											eport ASAF PH N° ments (Combinaison)							
Tôle pa				òro						Dive								
Arceau				CIC						Divers :								
Ceintu	res de	sécu	rité / F	larnai	is					Conformité de classe								
Batteri	е									Conformité de division								
Extinct	eur									Chal	lenge B. Thiry (à vérifier)							
Appui-	tête									(Mo	lifier éventuellement la list	e des engagés)						
Casque	/ HA	NS										EN ORDRE						
Fixatio	ns da	ns l'h	abitacl	е								NON CONFORME						
Publici	tés su	ır vitr	es								COMMISSAIRE	<b>TECHNIQUE</b>						
Rétrov	iseurs	Ext.	/ Int.							Lice	Licence N°:							
Ornement extérieur										Nom	/Cachet :							
Echappement																		
Protections des tuyauteries																		
Poids																		
Elargisseurs de voies											SECRETARIAT DE L'O	RGANISATION:						
Pneum	atiqu	es																

	•
NI	_
ľ	

Epreuve : RS ASRT – Mémorial Michel Ledent

Date: 04&05 Juin 2022

# **VERIFICATIONS (Division Histo-Démo)**

	Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES PILOTE/CONDUCTEUR														
PILO	TE/C	OND	UCT	EUR											
Nom :						1 "	-		nyme :		Prénom :		Signa	ature	
Prov.	/ «									. "	N° Lice	nce		Туре	
-	ВТ					LI	OV	VB	WV				,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
$\overline{\mathbf{A}}$															
COPI	LOT	E/PA	SSA	GER											
Nom :							Si ps	seudoi	nyme :		Prénom :		Signa	ature	
						/ «				. »					
Prov.	БТ		ASAF		NIA	481		VAS		1407	N° Lice	nce		Type	
$\overline{\checkmark}$	вт	HT	LG	LX	NA	AN 🗆	LI	0V	VB	WV					
VOIT													1ère ∆nné	ée de fabrica	tion
	Marqu	ue - Ty	ype		N° F	Plaque	)			N° (	de châssis			logation FIA	
		С	ompag	nie d	'assur	ance :						Police i	1° :		
				•											
	RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR														
Docum	ents (	de boı	rd							Dive	rs :				
Eclaira	ge									Dive	rs :				
Ceintu	res de	sécu	rité / F	łarna	is										
Extinct															
Casque		ne													
Pneum															
Fileuiii	auqu	<u></u>													
													F	N ORDRE	
														NFORME	
											СОММІ	SSAIRE	TECHNIQU		_
										Lice	nce N° :				
											/Cachet :				
											<u>SECRETARI</u>	AT DE L'C	ORGANISA'	TION :	

# Copies de vos licences "sportives" 2022

N°			

Pi	lote:	
匚	Je possède une licence RACB.	
ш	Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment compléte été exécuté, sur le compte de l'organisateur.	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a
	Je ne possède pas de licence.	
	Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment compléte	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a
_	été exécuté, sur le compte de l'organisateur.	
Ш		autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
므	Je possède une licence <b>ASAF</b> ou <b>VAS</b>	
Pla	cez ici la copie de votre licence face « année »	Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Inut	tile si la face avant ne comporte aucune donnée	Exemple :
		PILOTE
		HT 0000 A3 <b>2022</b>
		↑ ✓ Ť ∖ NOM & Prénom
	2022	01/01/2000 Sexe : M CLUB / ECURIE
		65 (78) 43 GEODY ECONIE
		Validité cardio : 12/20xx
Co	pilote :	
	pilote : Je possède une licence RACB.	
Co	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment compléte	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a
	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur.	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a
	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété exécuté, sur le compte de l'organisateur. Je ne possède pas de licence.	
	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur. Je ne possède pas de licence. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété exécuté, sur le compte de l'organisateur.	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a
	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur. Je ne possède pas de licence. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété exécuté, sur le compte de l'organisateur.	
	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur. Je ne possède pas de licence. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété exécuté, sur le compte de l'organisateur.	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a
	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur. Je ne possède pas de licence. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur. Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a
□ □ □ □ □ □	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur. Je ne possède pas de licence. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur. Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son Je possède une licence ASAF ou VAS	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)  Placez ici la copie de votre licence face « photo »  Exemple :
□ □ □ □ □ □	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur. Je ne possède pas de licence. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur. Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son Je possède une licence ASAF ou VAS cez ici la copie de votre licence face « année »	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)  Placez ici la copie de votre licence face « photo »
□ □ □ □ □ □	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur. Je ne possède pas de licence. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur. Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son Je possède une licence ASAF ou VAS cez ici la copie de votre licence face « année »	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)  Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :
□ □ □ □ □ □	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur. Je ne possède pas de licence. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur. Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son Je possède une licence ASAF ou VAS cez ici la copie de votre licence face « année »	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)  Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :  PILOTE HT 00000 A3 2022
□ □ □ □ □ □	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur. Je ne possède pas de licence. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur. Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son Je possède une licence ASAF ou VAS cez ici la copie de votre licence face « année »	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)  Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :  PILOTE  HT 0000 A3 2022  NOM & Prénom  01/01/2000 Sexe: M
□ □ □ □ □ □	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur.  Je ne possède pas de licence. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur.  Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son Je possède une licence ASAF ou VAS  cez ici la copie de votre licence face « année » tile si la face avant ne comporte aucune donnée	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)  Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :  PILOTE HT 0000 A3 2022 NOM & Prénom
□ □ □ □ □ □	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur.  Je ne possède pas de licence. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur.  Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son Je possède une licence ASAF ou VAS  cez ici la copie de votre licence face « année » tile si la face avant ne comporte aucune donnée	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)  Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :  PILOTE  HT 0000 A3 2022  NOM & Prénom  01/01/2000 Sexe M CLUB / ECURIE
□ □ □ □ □ □	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur.  Je ne possède pas de licence. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur.  Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son Je possède une licence ASAF ou VAS  cez ici la copie de votre licence face « année » tile si la face avant ne comporte aucune donnée	é et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)  Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :  PILOTE HT0000 A3 2022  NOM & Prénom  01/01/2000 Sexe M  CLUB / ECURIE
	Je possède une licence RACB. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur.  Je ne possède pas de licence. Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété été exécuté, sur le compte de l'organisateur.  Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son Je possède une licence ASAF ou VAS  cez ici la copie de votre licence face « année » tile si la face avant ne comporte aucune donnée	Placez ici la copie de votre licence face « photo »  Exemple :  PILOTE  HT 0000 A3 2022  NOM & Prénom  01/01/2000 Sexe M  CLUB / ECURIE

Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport éventuelles ;
- Licences et autorisation\* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances

<sup>\*</sup> L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Formulaire 1 : Demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2022)



Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel.: 085/27.14.60 – Fax.: 085/31.76.95 E-mail: secretariat@asaf.be Site Internet: www.asaf.be

#### A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.

Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-.." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.

Réservé au secrétariat de l'ASAF													
N° 2022													
N° du	т.Р.	pour	l'épr	euve :									

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES																																		
Nom de l'épreuve : RS ASRT – Mémorial Michel Ledent  Date : 05 Juin 2022																																		
Type de TP souhai	té	□ 1 (15			☐ TP-C ☐ TP-C4 (15 €) (50 €)						4		TP-C (50 €)			] TI (50		B □ TP-A4 (50 €)								TP-/		Ī	☐ TP-A2 (50 €)					
Expérience requise	e*	NC			NON OUI*						OUI* NON							OUI*								OUI*	•	T	OUI*					
Agrément médi R	ical ACE		l = Lic.		Numéro de licence :								*Voir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent formulaire.														sent							
Province :													J	le po	possédais une licence ASAF l'année précédente ou									UI / NON										
Nom:								$\overline{}$										Τ	$\overline{\Box}$					avant										
Prénom :								+															+			+	S	exe:	_	н	F			
Rue:								+														ı	۱°:	t		+	Bt		$\exists$		-			
Pays:		C.P. :				Lo	calit	é :															T			+			$\dashv$	++				
Né(e) le :		-	-				Na	tional	lité :	:			Permis			(	OUI	[ /	NO	N	D	epı	ıis +	- de	e 3 aı	ns:		C	 )UI	UI / NON				
Téléphone fixe :			/					Т			Ħ	GSN					/									Т		П						
E-mail :								$\top$																T		T			T	$\top$				
Age minimum : 1	8 a	ns.																				<u>'</u>		Ť				一	T					
(4) d'autres participa (5) les concurrents et (6) les préposés, aide (7) les assureurs des pour tout dommage c faute des personnes e proches et nos assure  Par ma signatur  a. être en possession b. que je m'engage è antidopage compé c. que j'ai pris conni dérivés, dont ceux d. que je m'engage dans un délai de dans une mesure s  J'auto: person La déce	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.  La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF: www.asaf.be																																	
pilote**.	ma	(** Biffer																											_					
Signature du de		•							·	•																			<u>_</u>					
ATTE	ST	ATION	D'AI	PTITU	JDE	МЕ	EDIC	CAL	E			s	ans ol	ojet v	ru la	pos	sses	ssic	on d	'un	e lic	ene	ce a	nnı	uelle	RA	СВ е	n co	urs	de v	alidité.			
Réservé au Com. Sportif		Date :				N°	de	Lic :				Pour	nature validatio nisateur	n des o					!	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1														
																				1														

# Formulaire 2 : Demande d'un titre de participation (valable pour un meeting



Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel.: 085/27.14.60 – Fax.: 085/31.76.95 E-mail: secretariat@asaf.be Site Internet: www.asaf.be

Date:

Réservé au

Com. Sportif

N° de Lic :

#### A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.

Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux

Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-.." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge /

Ré	servé au s	ecrétaria	t de l'ASAF
		N° 2022	
	N° du T.l	P. pour l'e	épreuve :

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES															$\neg$																					
Nom de l'épreuve : RS ASRT – Mémorial Michel Ledent																				Date : 05 Juin 2022																
Type de titre de participation □ TP-L souhaité □ (15 €)									□ T (50	P-C4 €)			TP- (50 €		☐ TP-B (50 €)				☐ TP-A4 (50 €)					☐ TP-A3 (50 €)				☐ TP-A2 (50 €)								
Certificat médical (Médecin de famille) / Expérience requise (voir au verso)									(15 €) (50 € OUI / NON OUI / €							c	) / IUC		oui / oui			oui / oui					oui / oui				OUI / OUI					
Province :	Ī															•			Je po	sséd	lais u	ne li	icenc	e l'a	anné	e pr	écéd	édente ou avant :				OUI / NON				
Nom:																		Ì																		
Prénom :																															Sexe	·:	Н	F		
Rue:																										N	·:				Bte:					
Pays:			C.l	P. :					Lo	calit	té :																									
Né(e) le :			-			-				Na	tiona	lité	:		P	ermi	s de o	con	luire	:	OUI	[ / ]	NON		D	epui	is +	de 3	ans	:	OU	OUI / NON				
Téléphone	fixe:					/										GSM	1:				/															
E-mail :																																				
Age minimum: 18 ans.																																				
l'ASAF et c (8) l'ASAF (9) le(s) pre (10)le ou le (11)d'autres (12)les conc (13)les prép (14)les assu pour tout de faute des pe proches et n Par ma s e. être en p f. que je m compéte g. que j'ai dérivés, h. que je. dans un dans un	et les C sorganica de la composición del composición de la composición de la composición del composición de la composición del	SAP.: e(s) et sateurs au	ou ex de la	rploita man réprete étaire se et c (ou c erais nisme rtifie er existe re usa ntrôle se règers, d. d. existe re se règers, d. d. existe re se risquare en care	ant(s) ifesta a ses ou charge or such a ses ou ses repeated to the ses ou ses ou ses repeated to the ses ou ses ou ses repeated to the ses ou se ou	du continum de	circuit.;; sur cir nteurs e missi su cu du bl à de cou de la cu du bl à de cou de la cu de la	si l'épecuit, d'des vélon des vélon des saux propours d'7 ci-a s'activit dites illi dite	oreuve  oreuve  'autres hicules persor persor 'une de vvant. E  té pratité gales s s re conse  Gél coence  ab à tr pont j'a sur de unicati ention	utilis s partinnes (il à 6 c e s éprendre cas éprendre cas extende	sur cinateurs cipants ou organicateurs cipants ou organicateurs is avan automo de la lectura de la l	dudit  ; ; ; ; ; ; ; ; ; ; (y cocès, l  cet m ccord bbiles  burtic les a  cons nnécecch	circu mprise e prés 'enga de m organ er Ro ttaque men tes re sanc sultal es so er le	it; isés at a entra sent al en	ux po manifinent mettronometro s sour LAI pople tect adh ses c aux c ur le tées	nents) on de er à l'. re, lors s l'égic buro exie, le tion érent érent érent ci-des s pou	ASAF s de co de de l N & M & M Sus, c de l' sus, c ses j'ac de l' sus, c sus ses j'ac de l' sus, c	toutes au toutes con toutes con toutes con toute	calendatient é modifications, se modifications,	ication and control in the control i	on ou s and out of the control of th	uspe es efi age à bré m'e la <u>d</u>	non la mement mision of fectués à les re mala ntaux, egé la mengagé éclar mulle alide	de ces par spece die :	nséquiorte-i elui-c la Fé eter sa grave abète 3.P. resp	i; dérat rans ré et to D.	surve à	mes a  ou l'au  e ains  enan  s stat	utorite ii que t en c aladie	é de cortous la tous l	ontrôle es règle d'assur nfirmit règlen	antido ements rance és agg	ppage s s . Cec gravan	es ei. nt		
J'atteste su pilote**.								sport nt les						t ne p	prése	enter	aucun	e co	ntre-in	dicat	ion à	la pr	atique	e du	(des)	dit(s	) spo	ort(s),	, en t	ant q	ue pilo	te**/	co-			
Signature														, pré	céc	lée d	le la	mer	ntion •	« lu	et ap	pro	uvé	» :										$\dashv$		
Fait à							,	le .			/			<i>I</i>	· · · · ·																	_				
Cette at					le 3	mo		UDE <mark>n'es</mark> t					our	un		Si la		Е	xame	n «	de co card	omp io »	<i>léter</i> obli	le d gate	<i>adr</i> oire	e <i>ci-</i> pou	des: ur le	sous s 45	s <i>:</i> 5 ans	s et <sub>l</sub>	entaii plus .asaf.b		orièr	е		
Je soussi déclare d	0 /													,					fort :					(V	'alid	lité l	Max	e jus <mark>kima</mark>	squ'a ale :	au 3 : <b>2</b> aı	1/12/2 nnées	20 <b>s civ</b>	iles	;)		
plus amı réglemen	oleme	nt ic	lenti	fié(e	e), a	a b	ien	subi	les	exa	men	s m	nédio	caux		Date	, sigi	ıall	ıre et	cac	iiel C	ıu <b>C</b>	AKL	JIU	LU	JUE										
indication	àla														_	Exar	men	opł	ıtalm	<b>o</b> :	OU	I / N	ION	Si	oui	, val	lable	e jus	squ'a	au 3	1/12/2	20		$\dashv$		
compétitie ** Biffer év	entuell																		ıre et																	
Date, sign	ашге е	i cac	ici a	u III	cuec	.111 6	:AAIN	mate	ur :					<b>\</b>	,	Rer	nar	que			SU	RVE	E AU EILLA	١N	CE N	ИED				e un	iquer	nent	)			

Signature du Com. Sportif

Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-contre, soit signée.